

Image not found or type unknown



Remboursement jours chômés en micro-entreprise

Par **marie6643**, le **11/01/2013** à **12:36**

Bonjour à tous,rnrnMa mère travail seule en micro-entreprise (artisan, rénovation d'intérieur)et ce mois-ci elle n'a pas trouvé de chantier pendant 3 semaines. rnrnOn m'a dit que dans ce cas il est possible de déclarer ces trois semaines non travaillées et d'obtenir le chômage pour cette période. rnrnEst-ce possible?rnrnMerci beaucoup d'avance de vos réponses!